

LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT POUR ENFANTS ET ADULTES

POUR LES ADULTES

Les foyers d'hébergement

Ils assurent l'hébergement des travailleurs handicapés qui exercent une activité pendant la journée (en ESAT, en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire) et qui ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seuls. La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) peut également orienter vers ces établissements des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle. Le dossier de demande est à retirer et à déposer à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il est ensuite transmis à la CDAPH, qui traite le dossier et fournit la liste des foyers d'hébergement.

Foyer Edmond Debraize - Ligue Havraise
6, rue Lamotte en Santerre
76620 Le Havre
Tél. : 02 35 48 36 02
Fax : 02 35 46 95 21
Déficience intellectuelle moyenne et profonde

Les Ateliers de Bléville
49, rue Saint Just - BP 2010
76070 Le Havre Cedex
Tél. : 02 35 48 82 19
Fax : 02 35 48 38 54
Courriel : les-ateliers-de-bléville@wanadoo.fr
Déficience mentale, mobilité réduite, déficit sensoriel, troubles du comportement.

POUR LES ENFANTS

Le Centre infantile

Centre infantile Raymond Lerch La Coraline
98, rue du 329^e
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 41 75 91
Fax : 02 35 42 00 55
Courriel : cirlerchsecretariat@magic.fr
Maison d'enfants à caractère médico-psycho-social :
- de la naissance à 3/4 ans : tous handicaps ;
- de 3 à 12 ans : plurihandicaps, polyhandicaps ;
- de 3 à 12 ans : troubles envahissants du développement (autisme, psychose).
Accueil temporaire possible. Internat fonctionnel 365 jours/an.

Les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées)

Les MAS accueillent des adultes (de plus de 20 ans) dont le handicap et le manque d'autonomie nécessitent une surveillance médicale et des soins constants. Ces adultes souffrent d'un

handicap (moteur, intellectuel, ou physique) ou de handicaps associés. La maison fonctionne en internat. Des médecins spécialisés accompagnent les résidents dans leur vie quotidienne. Le centre propose des activités sportives et culturelles (par exemple, musique, théâtre, natation ...).

Où s'adresser ?

Maison d'Accueil Spécialisée (Ligue havraise pour l'aide aux personnes handicapées)

Manoir d'Eprenesnil

76610 Le Havre

Tél. : 02 35 30 16 77

Fax : 02 35 30 49 99

Les foyers de vie

Ils sont destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une autonomie ne justifiant pas leur admission en MAS. Inaptes à exercer un travail productif même en milieu protégé, ces derniers ont cependant une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Les frais de séjour sont à la charge des personnes handicapées. Toutefois, sous conditions de ressources, le Département peut intervenir au titre de l'aide sociale.

Où s'adresser ?

Foyer du Bois de Bléville - APF (Association des Paralysés de France)

57, avenue du Bois de Bléville

76620 Le Havre

Tél. : 02 35 46 39 78

Le foyer APF accueille des adultes handicapés moteur, avec ou sans troubles associés. Ils sont accompagnés au quotidien par une équipe de professionnels. Ils peuvent pratiquer des activités sportives et participent aussi à des ateliers de travaux manuels.

Foyer de vie ADAGIO

55, rue Jean Maridor

76600 Le Havre

Tél. : 02 35 45 49 23

Fax : 02 35 45 15 75

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le foyer accueille des adultes polyhandicapés (moteur et intellectuel léger). Le foyer propose des activités occupationnelles (travaux non lucratifs pour les entreprises, travaux manuels, relaxation...).

Les foyers d'accueil de jour

Où s'adresser ?

Les Ateliers de Bléville

49, rue Saint Just

BP 2010

76070 Le Havre Cedex

Tél. : 02 35 48 82 19

Fax : 02 35 48 38 54

Courriel : les-ateliers-de-bléville@wanadoo.fr

Le foyer accueille des adultes handicapés intellectuels. Des ateliers de travaux manuels (peintures, mosaïque...) sont proposés.

Les foyers à double tarification

Ces foyers accueillent des adultes lourdement handicapés (physiques, intellectuels, moteurs ou handicaps associés) qui ont besoin de la présence d'une tierce personne, d'une surveillance médicale importante et de soins constants. L'état de dépendance doit être évalué par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui constituera le dossier. Les frais d'hébergement sont financés par l'aide sociale du Département et les prestations de soins par la Sécurité sociale.

Où s'adresser ?

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-Maritime
13, rue Poret de Blosseville
76100 Rouen
Tél. : 02 32 18 86 87
Accueil : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

Service social de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) - Unité du Havre
222, boulevard de Strasbourg
76600 Le Havre
Tél. : 0 820 904 276
Fax : 02 32 74 07 94
Retrouvez davantage d'informations sur le site Internet de la CRAM de Normandie, grâce au lien utile, en bas de cette page.

Les Centres d'habitat et d'activités de jour

Les Centres d'habitat et d'activités de jour proposent un accueil soit à la journée, soit en internat. Ils s'adressent aux personnes handicapées adultes inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, d'une surveillance médicale et de soins constants. Les personnes accueillies sont atteintes de déficiences physiques ou mentales ou de handicap associés.

Où s'adresser ?

La Salamandre (Foyer d'accueil médicalisé et Centre d'activités de jour)
10, rue du Général Chanzy
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 24 45 07
Fax : 02 35 26 70 70
Courriel : salamandresecretariat@liguehavraise.com

Permanence : du lundi au jeudi de 9 h à 18 h et vendredi de 9 h à 17 h

En lien avec la Ligue havraise, le foyer accompagne des personnes adultes handicapées (principalement atteintes de déficience mentale) dans la vie quotidienne.

Le Perrey (Foyer d'accueil médicalisé et Centre d'activités de jour)

156-158, rue Augustin Normand
76600 Le Havre

Tél. : 02 35 41 72 30

Fax : 02 35 41 45 70

Permanence du Foyer d'accueil médicalisé : de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 45

Permanence du Centre d'activités de jour : de 9 h 15 à 16 h 45

Le foyer accueille pendant la journée des personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde. Il propose des activités éducatives et de détente.

Bercail Saint-Denis - Association pour l'animation des fondations Docteur Gibert

Route Bercail

76560 Hericourt en Caux

Tél. : 02 32 70 41 40

Fax : 02 32 70 41 41

Courriel : bercailsaintdenis.mg@fr.oleane.com

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 18 h

Internat pour enfants et adolescents polyhandicapés ou présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (autisme, psychose). Internat pour adultes polyhandicapés.

Prise en charge éducative, rééducation, soins, socialisation et scolarisation selon capacité. Stimulations sensori-motrices en salles spécialisées et en atelier nature.

Les familles d'accueil

Les familles doivent avoir été agréées par le Conseil général.

Où s'adresser ?

DPAH (Direction des Personnes Agées et Handicapées)

Service aide sociale aux adultes

Quai Jean Moulin

BP 3049

76041 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 03 52 00

LES FRAIS D'HEBERGEMENT

Qui peut en bénéficier ?

- Les mineurs hébergés dans un établissement d'enseignement spécialisé, un institut médico-professionnel ou un centre de formation professionnelle spécialisée ;
- Les adultes hébergés dans un centre de réadaptation professionnelle, un logement-foyer, une Maison d'Accueil Spécialisée, un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou un Atelier Protégé, une famille d'accueil.

Quels sont les conditions d'attribution ?

- Avoir au moins 80 % d'incapacité permanente reconnue par la CDAPH (Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) ;
- Résider en France et être de nationalité française ou ressortissant d'un état ayant passé un accord de réciprocité ou justifier d'une résidence en France depuis plus de 15 ans, avant l'âge de 70 ans ;
- Etre âgé d'au moins 16 ans et ne pas avoir droit aux prestations familiales ;
- Etre bénéficiaire de ressource ne dépassant pas un plafond légal.

Où s'adresser ?

Les demandes sont à déposer au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui constitue le dossier et le transmet au Service départemental d'aide sociale.

CCAS - 3, place Albert René - 76600 Le Havre

Tél. : 02 35 19 42 80 - Fax : 02 35 19 42 30